

COMMUNIQUÉ PLFSS 2026

L'Assemblée nationale a adopté par 247 voix pour, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2026 et 234 voix contre, soit à 13 voix près !

L'éparpillement des votes, les tractations en coulisse révèlent la crise politique que traverse le pays.

Ce vote traduit plus de craintes que de ferveur, certains préférant « glaner » quelques avancées, d'autres affichant leur stricte opposition et d'autres encore se réfugiant dans l'abstention (93 députés).

La CGT a cherché à peser sur les débats en appelant à quatre reprises depuis la rentrée à des actions revendicatives pour faire bouger les lignes des projets de budget.

Y sommes-nous parvenus ? Sur quelques points certainement mais sur l'ensemble nous ne pouvons que constater que le cap de l'austérité est maintenu, que les entreprises et les plus riches ne sont pas réellement mis à contribution.

Les salariés et les retraités demeurent les plus contributifs sur le plan des cotisations et sur les charges imposées par les taxes multiples.

Parmi les points à retenir du texte adopté, notons :

- **La suppression de la désindexation des pensions et des prestations sociales (année blanche).**
- **l'ondam augmenté à 3%**
- **Le décalage d'un an de la réforme des retraites jusqu'en 2027. Sur ce point la CGT demandait l'abrogation totale avec le rétablissement de l'affiliation au régime de retraite des IEG des agents recrutés depuis le 1^{er} septembre 2023.**
- **La suppression du doublement des franchises médicales.**
- **Le retrait du prélèvement de CTA en faveur du Régime Général (CNAV) qui constituait un détournement d'excédents accumulés par des taux de CTA trop élevés sur les factures d'électricité et du gaz. Nous comptons relancer le processus de résorption de ces excédents qui permettra de faire baisser les factures.**
- **La création d'un congé de naissance d'un ou deux mois à la demande et dont les modalités devront être définies par décret (et dans les branches).**
- **Le retrait de la mesure sur les apprentis consistant à leur imposer des cotisations.**

COMMUNIQUÉ PLFSS 2026

Nous ne pouvons pas dire que le curseur n'ait pas bougé un peu si on compare le point de sortie avec le contenu du plan Bayrou de juillet 2025.

Et si nous en sommes là, c'est que la mobilisation et l'évaluation des risques développées par la CGT, ont permis des reculs réels. Les retraités, par exemple, ont échappé à un processus de gel de leurs pensions programmé jusqu'en 2030.

Cependant d'un point de vue général ; la Sécurité sociale souffre d'un manque de recettes caractérisé par les 80 Milliards d'€ d'exonérations de cotisations octroyées aux entreprises sans le moindre contrôle, sans la moindre contrepartie sur l'emploi et les salaires.

Cette situation critique se reporte sur les dépenses de santé qui sont toujours plus compressées, ceci aggravant l'état de nos structures de santé (hôpital en particulier), ceci étendant les déserts médicaux dans les villes et campagnes, ceci ne permettant pas de faire face à l'évolution démographique et en particulier sur les questions liées au vieillissement.

Notre Sécurité sociale qui a fêté ses 80 ans cette année est menacée dans ses fondements par la multiplication de budgets rétrogrades contrôlés par Bruxelles. Sa gouvernance qui se base sur la seule tutelle des gouvernements ne permet plus aux organisations syndicales de représenter concrètement les intérêts des cotisants salariés et retraités.

Pour l'avenir, prenons appui sur ce que nous avons fait bouger pour faire plus et mieux, et revenir à la fonction originelle de la Sécurité sociale !